

Procès-verbal n°5 de la Commission De l'Arbitrage

Réunion du :	3/12/21
À :	NIMES
Présidence :	Mr BOUILLET CLAUDE
Présents :	BOUILLET C – COLLAVOLI M – LAUGIER JM – ROMIEUX C

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toute correspondance envers les commissions doit se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr) . Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 4 de la réunion du 10 Novembre 2021

INDISPONIBILITES ARBITRES

- PAPP S : 21/11/21
- FARCY F : 27 ET 28/11
- BEDDOUR N : 7 AU 22/11
- COULIBALY K : 11 AU 13/12
- DEALMEIDA A : 7/11 ET 11/11 – 18/12 AU 20/12
- LARDE T : 14/11 ET 28/11 ET 3 AU 5/12
- FOUFA E : 27/11 ET 11 ET 12/12
- BELOUD I : 5 AU 7/11
- BETTANCOURT G : 10/11 AU 1/12 – 24/11 AU 23/1
- MARTIN JL : 4 ET 5/12
- DELICQUE G : 6/12 AU 1/4/22
- CACHON L : 21/11- 27 ET 28/11 – 5/12
- BARRET P : 20/11
- BELABBES R : 4 AU 6/12
- BRAZA N : 5/12
- GRAU A : 4 ET 5/12
- MOURGUES S : 19/11 AU 1/1/22 ET 12/1 AU 4/2/22
- POVEDA J : 5/12
- ELMALKI A : 21 AU 23/11
- TOURREAU N : 28 ET 29/11
- BEAUME T : 15/12 AU 8/1/22
- BENZID Y : 5/12
- WALID M : 20 ET 21/11
- BELABBES B : 4 AU 6/12
- ELASRI B : 4 ET 5/12 – 14 ET 21/11

DEMANDES D'ARBITRES

- CIGALOIS : matches des 7/11 et 28/11
- ST HILAIRE LA JASSE : matches des 21/11 - 28/11-5/12-12/12
- ESP UZES : match du 21/11
- QUISSAC : match du 21/11
- GAZELEC NIMES : match du 21/11
- CHUSCLAN : match du 4/12
- OMPP : matches des 21/11 – 29/11 – 5/12- 12/12
- MOUSSAC : match du 28/11
- SUMENE : match du 28/11

COURRIERS RECUS

- BOUTADE C : absence de l'arbitre
- LAUGIER JM : indisponible le 21/11
- ELATLATI B : suppression indispos des 11 et 12/12
- ACADEMIE UNIVERS : absence de l'arbitre + FMI n'a pas fonctionné
- BERTRAND S : absence du 6/11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Mr Claude BOUILLET

Le Secrétaire de Séance,
Mr Jean-Louis CABARDOS